





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2018-16**

Séance publique du

1 février 2018

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20180201- lmc1128366-DE-1-1
Date de signature : 06/02/2018
Date de réception : mardi 6 février 2018
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : MARCHÉ P16-27 RELATIF AUX TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'ÉGLISE SAINT-JEAN DE MALTE. LOT 1 : MAÇONNERIE, PIERRE DE TAILLE.
AVENANT N° 1 PORTANT MODIFICATION DE LA DÉCOMPOSITION DU PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE ET DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES: AJOUT DE PRIX, ET PROLONGATION DE LA DURÉE DU MARCHÉ**

Le 1 février 2018 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 26/01/2018, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Monsieur Gérard DELOCHE, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Abbassia BACHI à Madame Reine MERGER, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Madame Charlotte DE BUSSCHERE à Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Philippe DE SAINTDO à Monsieur Jean BOULHOL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Odile BONTHOUX, Madame Sylvaine DI CARO à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Michele EINAUDI à Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Monsieur Alexandre GALLESE à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Claude MAINA à Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Jules SUSINI à Monsieur Maurice CHAZEAU, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Danièle BRUNET.

Excusés sans pouvoir :

Madame Liliane PIERRON, Monsieur Francis TAULAN.
Secrétaire : Jean BOULHOL

Monsieur Maurice CHAZEAU donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S - Etudes Juridiques, Marchés
Publics et Patrimoine Communal
Direction Marchés Publics

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 1 FÉVRIER 2018

Nomenclature : 1.1
Marchés publics

RAPPORTEUR : Monsieur Maurice CHAZEAU

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : MARCHE P16-27 RELATIF AUX TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'EGLISE SAINT-JEAN DE MALTE. LOT 1 : MAÇONNERIE, PIERRE DE TAILLE. AVENANT N° 1 PORTANT MODIFICATION DE LA DECOMPOSITION DU PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE ET DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES: AJOUT DE PRIX, ET PROLONGATION DE LA DUREE DU MARCHE- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Par délibération n°2015-155 du 20 avril 2015, le Conseil Municipal a autorisé Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux marchés publics à signer le marché relatif aux travaux de restauration de l'église Saint-Jean de Malte – Lot 1 : maçonnerie, pierre de taille, avec la société SELE.

Le marché n° P16-27, relatif aux travaux de restauration de l'église Saint-Jean de Malte – Lot 1 : maçonnerie, pierre de taille, a été notifié à la société SELE par courrier RAR en date du 29 novembre 2016 et est entré en vigueur à compter du 4 novembre 2016, pour un **montant forfaitaire de 334 541,56 € T.T.C.** et une part à commande d'un montant minimum de 50 000 € H.T. et un montant maximum de 210 000 € H.T.

Le marché a été conclu pour une durée de 12 mois à compter de la réception de l'ordre de service de démarrage (soit le 16/01/2017).

Un ordre de service émis le 11 décembre 2017 a prolongé la durée d'exécution des travaux jusqu'au 30 mars 2018.

L'objet de l'avenant est double :

D'une part, Prolongation de la durée du marché

Dans le cadre de son contrôle technique et scientifique, la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) a demandé des analyses de pierres et de mortiers nécessitant des

prélèvements et une étude, ainsi qu'un diagnostic de stabilité d'une gargouille en partie haute de la façade Sud.

Les demandes de la DRAC ont généré un retard dans l'exécution des travaux du fait de l'attente du résultat des études, ce qui rend nécessaire la prolongation du marché d'une durée de 2 mois et demi à compter de l'expiration telle que définie à l'article 1, soit jusqu'au 30 mars 2018.

D'autre part, Modification de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire et du Bordereau des Prix Unitaires

Les interventions de la DRAC, mais également celle du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) ainsi que la Coordination Sécurité et Protection de la Santé (CSPS) ont eu des conséquences sur le marché initial :

- le coût des prélèvements et des études,
- l'augmentation des quantités de matériaux supérieures à celles estimées compte tenu de la dégradation des supports,
- la modification de l'échafaudage au droit de la façade du Musée Granet,
- l'échafaudage supplémentaire relatif au diagnostic de la gargouille en façade sud,
- le complément du dispositif pour assurer la sécurité des couvreurs,
- le rétrécissement de l'emprise de la base de vie avec la suppression d'un algéco et le déplacement des barrières de protection.

Compte tenu de tous ces éléments, il apparaît nécessaire de procéder à une modification des différents articles de la DPGF et du BPU selon le tableau ci-annexé.

Le marché est porté :

- pour sa partie à prix global et forfaitaire d'un montant de 334 541,56 € T.T.C. à un montant de 411 134,83 € T.T.C. ce qui induit une incidence financière de 19 %.
- pour sa partie à bons de commande à un montant estimé de 192 361,61 € H.T, soit 230 833,93 € T.T.C. n'excédant pas le maximum prévu au marché initial.

Saisie pour avis, la **Commission des procédures adaptées** réunie le vendredi 12 janvier 2018 a émis un avis favorable concernant l'avenant n°1 de prolongation du marché et d'augmentation de son montant.

En conséquence, il convient d'intégrer au marché les prix correspondants à ces nouvelles prestations.

C'est pourquoi, je vous demande, mes chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** : l'avenant n°1 portant ajout de prix nouveaux au marché n° P16-27 (travaux de restauration de l'église Saint-Jean de Malte) joint en annexe, et portant prolongation de la durée du marché **et augmentation de son montant**,

- **AUTORISER** : Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint aux Marchés Publics, à le signer, ainsi que tout document s'y rapportant.

EGLISE SAINT-JEAN DE MALTE
TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'EDIFICE

DPGF APRES AVENANT

N°	C.C.T.P.	DÉSIGNATION DES OUVRAGES	SELE			
			Qt	P.U. H.T.	SOMMES	
	<u>LOT 01</u> <u>MACONNERIE/PIERRE</u> <u>DE TAILLE.</u>					
	A)	PARTIE A PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE				
	01.1	INSTALLATIONS DE CHANTIER.				
1	01.1.1	CONSTAT D'HUISSIER	1	649,80	649,80	
	01.1.2	LOCAUX DE CHANTIER				
	01.1.2.1	<u>Bureau de chantier.</u> Installation d'un bungalow bureau de chantier.	1	517,25	517,25	
2		Location du bungalow bureau de chantier.				
3		Dépose et repli du bungalow bureau de chantier.	15	167,70	2 515,50	
4						
	01.1.2.2	<u>Vestiaires/Réfectoire</u> Installation d'un bungalow vestiaires/réfectoire.	1	517,25	517,25	
5		Location du bungalow vestiaires/réfectoire.				
6		Dépose et repli du bungalow vestiaires/réfectoire.	15	167,70	2 515,50	
7						
	01.1.2.3	<u>Sanitaire de chantier.</u> Installation d'un bungalow sanitaires de chantier.	1	237,01	237,01	
8		Location et entretien du bungalow sanitaires.				
9		Dépose et repli du bungalow sanitaires.	15	335,40	5 031,00	
10						
	01.1.3	BRANCHEMENTS				
	01.1.3.1	<u>Branchements d'eau.</u> Installation d'un branchement d'eau provisoire.	1	555,64	555,64	
11						

EGLISE SAINT-JEAN DE MALTE
TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'EDIFICE

DPGF APRES AVENANT

N°	C.C.T.P.	DÉSIGNATION DES OUVRAGES	SELE			
			Qt	P.U. H.T.	SOMMES	
12		Entretien du branchement d'eau.	15	33,54	503,10	
13		Dépose du branchement d'eau provisoire.	1	45,46	45,46	
	01.1.3.2	<u>Branchements électrique.</u>				
14		Installation d'un branchement électrique provisoire.	1	723,34	723,34	
15		Entretien du branchement électrique provisoire.	15	83,85	1 257,75	
16		Dépose du branchement électrique provisoire.	1	45,46	45,46	
	01.1.4	CLÔTURES DE CHANTIER				
17		Palissade en planches de 2.50 de hauteur pour installation	125,00	13,63	1 703,75	
18		Location de palissade de chantier	1 875,00	1,21	2 268,75	
19		Dépose de palissade de chantier	125,00	6,83	853,75	
	01.1.5	TUNNEL D'ACCES				
20		Tunnel de protection de 2.50 largeur pour accès à l'édifice.				
21		Installation	6,00	136,39	818,34	
22		Location	90,00	29,55	2 659,50	
22		Démontage et repli	6,00	34,09	204,54	
	01.1.6	PANNEAU DE CHANTIER				
23		Fourniture, mise en place, entretien du panneau de chantier. Dépose et repli.	1	761,73	761,73	
		MODIFICATION DE LA BASE VIE				
	PN	Enlevement d'un bungalow et rotation du deuxième	1	862,27	862,27	
	PN	Dépose de la palissade bois	1	1 183,34	1 183,34	
	PN	Déplacement des plots béton	1	1 057,10	1 057,10	
	PN	Repose de la palissade	1	1 554,94	1 554,94	

EGLISE SAINT-JEAN DE MALTE
TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'EDIFICE

DPGF APRES AVENANT

SELE

N°	C.C.T.P.	DÉSIGNATION DES OUVRAGES	Qt	P.U. H.T.	SOMMES
	01.2	ECHAFAUDAGES ET PROTECTIONS.			
	01.2.1	ECHAFAUDAGES VERTICAUX			
		Echafaudage extérieur			
24		- Pour installation.	1	9 000,00	9 000,00
25		- Pour location.	14	1 800,00	25 200,00
26		- Pour dépose.	1	4 500,00	4 500,00
		Echafaudage intérieur (chambre des cloches)			
27		- Pour installation.	1	4 000,00	4 000,00
28		- Pour location.	4	700,00	2 800,00
29		- Pour dépose.	1	2 400,00	2 400,00
	01.2.2	ECHAFAUDAGES EN BASCULE			
30		- Pour installation.	1	2 000,00	2 000,00
31		- Pour location.	14	350,00	4 900,00
32		- Pour dépose.	1	1 000,00	1 000,00
	01.2.3	SAPINES			
		Coté ouest			
33		- Pour installation.	1	2 600,00	2 600,00
34		- Pour location.	14	500,00	7 000,00
35		- Pour dépose.	1	1 300,00	1 300,00
		Pour les besoins du couvreur			
36		- Pour installation.	1	1 200,00	1 200,00
37		- Pour location.	14	280,00	3 920,00
38		- Pour dépose.	1	600,00	600,00
	01.2.4	ESCALIER D'ACCES			
39		- Pour installation.	1	3 800,00	3 800,00
40		- Pour location.	14	1 000,00	14 000,00
41		- Pour dépose.	1	1 900,00	1 900,00
		ECHAFAUDAGES COMPLEMENTAIRES			
	PN	Complément de la sapine pour accès au couvreur depuis le rue d'Italie	9	1 620,28	14 582,52
	PN	Complément pour accès à la gargouille Sud	1	1 623,53	1 623,53
	PN	Complément pour accès aux toitures basses cour Sud	6	1 948,24	11 689,44

EGLISE SAINT-JEAN DE MALTE
TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'EDIFICE

DPGF APRES AVENANT

SELE

N°	C.C.T.P.	DÉSIGNATION DES OUVRAGES	Qt	P.U. H.T.	SOMMES
		depuis la façade Occidentale			
42	01.2.5	BARDAGE	86	24,00	2 064,00
43		- Pour installation.	1 204	1,00	1 204,00
44		- Pour location.	86	12,00	1 032,00
		- Pour dépose.			
45	01.2.6	FILETS DE GARANTIE			
		- Pour installation, locations, dépose.	933	1,50	1 399,50
46	01.2.7	PROTECTION			
47		- Pour installation.	19,00	47,56	903,64
48		- Pour location.	266,00	2,21	587,86
		- Pour dépose.	19,00	2,28	43,32
49	01.2.8	PROTECTION DE SOL			
		- Pour installation, locations, dépose.	51,00	17,51	893,01
	01.3	OUVRAGES EN PIERRE DE TAILLE.			
		ANALYSES DE PIERRE ET MORTIERS			
	PN	Carrotage dans la pierre	12	50,51	606,12
	PN	Analyse des pierres et mortiers	1	1 883,29	1 883,29
	PN	Suivi ECMH + déplacement sur le site	1	5 164,45	5 164,45
	PN	Essai de consolidation	1	1 380,00	1 380,00
50	01.3.1	FOURNITURE DE PIERRE NEUVE EN BLOCS			
		Fourniture de pierre de Vers			
51	01.3.1.1	- Pont du Gard.	1,20	1 447,28	1 736,74
52	01.3.1.2	Fourniture de pierre d'Espeil.		2 224,69	
		Fourniture de pierre d'Estaillasses.	3,30	1 895,61	6 255,51
53	01.3.2	TAILLE DE PAREMENT SUR PIERRE NEUVE			
		Tailles unies et moulurées sur pierre neuve de Vers.	6,60	141,50	933,90

EGLISE SAINT-JEAN DE MALTE TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'EDIFICE			DPGF APRES AVENANT			
			SELE			
N°	C.C.T.P.	DÉSIGNATION DES OUVRAGES	Qt	P.U. H.T.	SOMMES	
54	01.3.2.1	Tailles unies sur pierre neuve d'Espeil.		150,09		
55	01.3.2.2	Tailles moulurées sur pierre neuve d'Espeil.		225,12		
56	1.03.2.1	Tailles unies sur pierre neuve d'Estailades	7,00	150,09		1 050,63
57	1.03.2.2	Tailles moulurées sur pierre neuve d'Estailades	98,80	225,12		22 241,86
	01.3.3	POSE DE PIERRE NEUVE EN BLOCS				
58	01.3.3.1	Pose de pierre en reprise sans incrustement.	2,800	984,69		2 757,13
59	01.3.3.2	Pose de pierre en reprise par incrustement.	1,700	1 488,23		2 529,99
60	01.3.3.3	Plus-value pour pose de pierre moulurée.	5,80	222,78		1 292,12
61	01.3.3.4	Plus-value pour pose de pierre dans l'embaras des étais.	0,30	156,85		47,06
	01.3.4	DEPOSE DE PIERRE EN DEMOLITION				
62	01.3.4.1	Dépose de pierre pouvant s'attaquer par le dessus.	2,80	347,91		974,15
63	01.3.4.2	Dépose par abattage, recoupement, évidement, refouillement.	1,70	1 332,89		2 265,91
	01.3.5	BOUCHONS				
64		Bouchons unis jusqu'à 0.40 à l'équerre.	22,000	104,59		2 300,98
	01.3.6	GREFFES				
65	01.3.6.1	Greffe moulurée				
66		- Greffe droite	6,000	355,19		2 131,14
67		- Greffe circulaire en plan	4,000	450,66		1 802,64
68	01.3.6.2	Greffe à sculpter	12,000	170,59		2 047,08
	01.3.7	PATINE				
69		Patine d'harmonisation.	872,60	4,37		3 813,26
	01.3.8	DEPOSE DE PIERRE EN CONSERVATION				

EGLISE SAINT-JEAN DE MALTE TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'EDIFICE			DPGF APRES AVENANT			
			SELE			
N°	C.C.T.P.	DÉSIGNATION DES OUVRAGES	Qt	P.U. H.T.	SOMMES	
70	01.3.8.1	Dépose de pierre pouvant s'attaquer par le dessus.	0,900	424,20	381,78	
71	01.3.8.2	Dépose de pierre ne pouvant pas s'attaquer par le dessus	1,800	696,98	1 254,56	
72	01.3.8.3	Plus-value pour dépose de pierre moulurée	0,900	136,39	122,75	
73	01.3.8.4	Plus-value pour dépose de pierre dans l'embaras des étais	0,150	113,67	17,05	
74	01.3.9	REPOSE DE PIERRE				
	01.3.9.1	Repose de pierre en reprise sans incrustement.	0,900	984,69	886,22	
75	01.3.9.2	Repose de pierre en reprise par incrustement.	1,800	1 488,23	2 678,81	
76	01.3.9.3	Plus-value pour repose de pierre moulurée.	0,900	222,78	200,50	
77	01.3.9.4	Plus-value pour repose de pierre dans l'embaras des étais.	0,150	156,85	23,53	
78	01.3.10	PURGES Purge à l'outil des enduits et des desquamations.	479,000	6,78	3 247,62	
79	01.3.11	TRAITEMENT BIOCIDES Application de produit biocide.	683,00	5,25	3 585,75	
80	01.3.12	NETTOYAGE PAR BROSSAGE. Brossage à la brosse douce et à l'eau.	189,60	9,01	1 708,30	
81	01.3.13	NETTOYAGE PAR MICRO GOMMAGE. Nettoyage par micro gommage sur les parties récalcitrantes.	873,00	14,29	12 475,17	

EGLISE SAINT-JEAN DE MALTE TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'EDIFICE			DPGF APRES AVENANT			
			SELE			
N°	C.C.T.P.	DÉSIGNATION DES OUVRAGES	Qt	P.U. H.T.	SOMMES	
82	01.3.14	ALLEGEMENT EN SELS Dessalement.	160,00	45,25	7 240,00	
83	01.3.15	REJOINTOIEMENT SUR PIERRE Rejointoiement au mortier de chaux sur pierre compris dégradation préalable.				
		- Sur parties unies	477,00	50,36	24 021,72	
84		- Sur parties moulurées	120,00	60,35	7 242,00	
		Rejointoiement en recherche	190,00	30,96	5 882,40	
85	01.3.16	CONFORTATION PAR INJECTIONS DE COULIS Coulis de mortier de confortation.	1 925,00	1,31	2 521,75	
86	01.3.17	RAGREAGES Ragréages en mortier.				
		- jusqu'à 0.20 à l'équerre.	239,00	12,21	2 918,19	
87		- de 0.21 à 0.40 à l'équerre.	477,000	24,99	11 920,23	
88		Moulurés				
		- jusqu'à 0.20 à l'équerre.	119,00	19,94	2 372,86	
89		- de 0.21 à 0.40 à l'équerre.	40,00	40,83	1 633,20	
90	01.3.18	CONSOLIDATION Traitement de consolidation.				
	01.3.18.1		29,00	30,03	870,87	
91	01.3.18.2	Injection dans les fissures.	29,00	60,43	1 752,47	
92	01.3.19	GOUJONS - AGRAFES Fourniture, façon et pose compris scellement.	40,000	57,34	2 293,60	
93	01.3.20	REPARATION SUR PIERRE Consolidation par armature en fibre de verre.	1,00	667,32	667,32	
94	01.3.21	BADIGEON DE CHAUX Badigeon au lait de chaux à	683,00	9,33	6 372,39	

EGLISE SAINT-JEAN DE MALTE
TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'EDIFICE

DPGF APRES AVENANT

SELE

N°	C.C.T.P.	DÉSIGNATION DES OUVRAGES	Qt	P.U. H.T.	SOMMES
		plusieurs couches.			
95	01.4 01.4.1	ETAIEMENT. DEPOSE DES FRETTAGES Démontage des frettage en place	1	388,93	388,93
96	01.4.2	ETAIEMENT EN BOIS LOUE Mise en place, location, remaniement, dépose - Etaiements.	1,00	416,83	416,83
	01.5	RESEAU E.P.			
97	01.5.1	COURETTE NORD	16,000	258,48	4 135,68
98	01.5.2	RESEAU ENTERRE COTE SUD	15	138,39	2 075,85
	01.6	TRAVAUX DIVERS.			
99	01.6.1	REVISION DU PORTAIL Révision du portail et mise en teinte.	1,00	4 175,20	4 175,20
100	01.6.2	TRAVAUX D'ACCOMPAGNEMENT Trous, scellements et raccords à la demande des autres corps d'état.	1	392,07	392,07
	01.7	GRAVOIS.			
101		Evacuation des gravois jusqu'aux décharges avec tri préalable.	33,00	157,66	5 202,78
					342 612,36
					68 522,47
					411 134,83
	B)	PARTIE A BONS DE COMMANDE			
	01.1	OUVRAGES EN PIERRE DE TAILLE.			
	01.1.1	FOURNITURE DE			

EGLISE SAINT-JEAN DE MALTE
TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'EDIFICE

DPGF APRES AVENANT

			SELE			
N°	C.C.T.P.	DÉSIGNATION DES OUVRAGES	Qt	P.U. H.T.	SOMMES	
102	01.1.1.1	PIERRE NEUVE EN BLOCS Fourniture de pierre de Vers - Pont du Gard.	13,400	1 447,28	19 393,55	
	PN	Plus-value pour fourniture de pierre de Pondres.	8,600	1 174,32	10 099,15	
103	01.1.2	TAILLE DE PAREMENT SUR PIERRE NEUVE				
	01.1.2.1	Tailles unies sur pierre neuve de Vers.	65,10	141,50	9 211,65	
	PN	Plus-value pour taille unie sur pierre de Pondres.	38,70	8,59	332,43	
104	PN	Tailles moulurées sur pierre neuve de Vers	33,60	225,12	7 564,03	
	01.1.3	POSE DE PIERRE NEUVE EN BLOCS				
	01.1.3.2	Pose de pierre en reprise par incrustement.	13,400	1 488,23	19 942,28	
105	01.1.4	DEPOSE DE PIERRE EN DEMOLITION				
	01.1.4.2	Dépose par abattage, recoupement, évidement, refouillage.	13,400	1 332,89	17 860,73	
	01.2	RAGREAGE ET JOINTS EN RUBAN.				
107		Exécution de ragréages sur pierre avec façon de joints "en ruban" à l'identique des restaurations précédentes afin de limiter les remplacements de pierre. Ragréages unis en mortier. - Façade occidentale entre soubassement et 1er bandeau	83,00	242,21	20 103,43	
	PN	Ragréage au mortier de chaux sur parement uni compris réfection des arêtes de pierre conservée - Façade occidentale entre 1er bandeau et 2ème bandeau	347,000	242,21	84 046,87	

EGLISE SAINT-JEAN DE MALTE
 TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'EDIFICE

DPGF APRES AVENANT

			SELE			
N°	C.C.T.P.	DÉSIGNATION DES OUVRAGES		Qt	P.U. H.T.	SOMMES
	01.3	GRAVOIS.	-			-
108		Evacuation des gravois jusqu'aux décharges avec tri préalable.		24,150	157,66	3 807,49
						192 361,61
						38 472,32
						230 833,93
		RECAPITULATION				
		MONTANT HT PARTIE A PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE				342 612,36
		MONTANT HT PARTIE A BONS DE COMMANDE				192 361,61
		MONTANT TOTAL HT				534 973,97
		TVA 20.00%				106 994,79
		MONTANT TOTAL TTC				<u>641 968,76 €</u>
						-
						-

DL.2018-16 - MARCHE P16-27 RELATIF AUX TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'EGLISE SAINT-JEAN DE MALTE. LOT 1 : MAÇONNERIE, PIERRE DE TAILLE.
AVENANT N° 1 PORTANT MODIFICATION DE LA DECOMPOSITION DU PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE ET DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES: AJOUT DE PRIX, ET PROLONGATION DE LA DUREE DU MARCHE-

Présents et représentés	: 53
Présents	: 41
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



DGAS Etudes Juridiques, Marchés Publics
& Patrimoine Communal
Direction des Marchés Publics

**MARCHE P16-27 RELATIF AUX TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'EGLISE
SAINT-JEAN DE MALTE.
LOT 1 : MAÇONNERIE, PIERRE DE TAILLE**

- AVENANT N° 1 PORTANT**
- MODIFICATION DE LA DECOMPOSITION DU PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE ET DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES: AJOUT DE PRIX**
 - ET PROLONGATION DE LA DUREE DU MARCHE**

1-RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MARCHE INITIAL

1.1 - Identification du marché :

Le marché n°P16-27(travaux de restauration de l'église Saint-Jean de Malte. Lot 1 : maçonnerie, pierre de taille) a été notifié à la société SELE par courrier RAR en date du 29 novembre 2016 et est entré en vigueur à compter du 4 novembre 2016, pour un **montant forfaitaire de 334 541,56 € T.T.C** et une part à commande d'un montant minimum de 50 000 €HT et un montant maximum de 210 000 € H.T.

Le marché a été conclu pour une durée de 12 mois à compter de la réception de l'ordre de service de démarrage (soit le 16/01/2017).

Un ordre de service émis le 11 décembre 2017 a prolongé la durée d'exécution des travaux jusqu'au 30 mars 2018.

1.2 – Identification des cocontractants :

Le marché ci-dessus mentionné a été conclu entre :

- d'une part, **la Ville d'Aix-en-Provence**, représentée par Monsieur Maurice CHAZEAU, Maire-Adjoint délégué aux Marchés Publics, agissant en cette qualité et en vertu de la délibération n°2013-611 du 18 novembre 2013,
- et d'autre part, **la société SELE**, représenté par Monsieur PENNERAT, domicilié 460, avenue de l'Europe 13760 SAINT-CANNAT.

2 -OBJET DE L'AVENANT N° 1

Article 139, 3° du décret 2016-360

2.1 – Exposé des motifs

2.1.1 – la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC)

Dans le cadre de son contrôle technique et scientifique, la DRAC a demandé :

- des analyses de pierres et de mortiers nécessitant des prélèvements et une étude qui ont débouché sur la fourniture de nouveaux matériaux (demande d'une pierre de remplacement de nature spécifique et plus onéreuse) et des mises en œuvre particulières générant une plus-value,

- le diagnostic de stabilité d'une gargouille en partie haute de la façade Sud nécessitant l'installation d'un échafaudage supplémentaire pour y accéder.

2.1.2 – le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)

Le SDIS a demandé :

- une diminution de l'emprise de la base de vie en vue de l'agrandissement de la zone d'accueil des usagers du Musée Granet et de l'Eglise Saint Jean de Malte,
- une modification de la mise en œuvre de l'échafaudage à proximité du Musée Granet pour des raisons de sécurité incendie au sein du Musée.

2.1.3 – la Coordination Sécurité et Protection de la Santé (CSPS)

Un complément du dispositif de la zone d'accès aux toitures a dû être réalisé en vue d'assurer la sécurité et la protection des couvreurs : mise en place de filets de protection et élargissement des plateformes de l'échafaudage pour une manipulation sécurisée des matériaux.

2.2 – Objet de l'avenant

2.2.1 – Prolongation du marché

Les demandes de la DRAC ont généré un retard dans l'exécution des travaux du fait de l'attente du résultat des études, ce qui rend nécessaire la prolongation du marché **d'une durée de 2 mois et demi** à compter de l'expiration telle que définie à l'article 1, **soit jusqu'au 30 mars 2018**.

2.2.2 – Modification de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire et du Bordereau des Prix Unitaires

Les différentes interventions exposées précédemment ont eu des conséquences sur le marché initial :

- le coût des prélèvements et des études,
- l'augmentation des quantités de matériaux supérieures à celles estimées compte tenu de la dégradation des supports,

- l'augmentation du temps de location de l'échafaudage dans l'attente des résultats des études menées sur les pierres et mortiers,
- la modification de l'échafaudage au droit de la façade du Musée Granet,
- l'échafaudage supplémentaire relatif au diagnostic de la gargouille en façade sud,
- le complément du dispositif pour assurer la sécurité des couvreurs,
- le rétrécissement de l'emprise de la base de vie avec la suppression d'un algéco et le déplacement des barrières de protection.

Compte tenu de tous ces éléments, il apparaît nécessaire de procéder à une modification des différents articles de la DPGF et du BPU selon le tableau ci-annexé.

Dans ce tableau, les modifications sont présentées de la façon suivante :

- les postes en prix nouveaux sont repérés par une police en rouge sur toute la ligne et un indicatif PN (Prix Nouveau) dans la colonne « C.C.T.P. »,
- les variations de quantités sont repérables par une police rouge dans les colonnes sous « DPGF APRES AVENANT »

Le marché est porté :

- pour sa partie à prix global et forfaitaire d'un montant de 334 541,56 € T.T.C. à un montant de 411 134,83 € T.T.C. ce qui induit une incidence financière de 19 %.
- pour sa partie à bons de commande à un montant estimé de 192 361,61 € H.T, soit 230 833,93 € T.T.C. n'excédant pas le maximum prévu au marché initial.

2.3 – Identification des cocontractants :

Le présent avenant **N°1** est conclu entre :

- d'une part, **la Ville d'Aix-en-Provence**, représentée par Monsieur Maurice CHAZEAU, Maire-Adjoint délégué aux Marchés Publics, agissant en cette qualité et en vertu de la délibération n°2016-248 du 20 juin 2016,
- et d'autre part, **la société SELE**, représenté par Monsieur PENNERAT, domicilié 460, avenue de l'Europe 13760 SAINT-CANNAT. inscrite au RCS sous le numéro B 323 447 482.

3 - AUTRES CLAUSES

Toutes les autres clauses du marché mentionné à l'article 1 demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différences.

4 - DATE D'EFFET DE L'AVENANT

Le présent avenant prendra effet à compter de sa date de notification à la société **SELE**.

Fait à

Fait à

Le

Le

Pour la société SELE

Maurice CHAZEAU
Maire-Adjoint
Délégué aux Marchés Publics